



Séance du 28 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 août, à 19h00, le Conseil du SIRP de Bieujac - Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bieujac, sous la présidence de Monsieur Jean Claude DUMENIL.

Etaient présents :

M. DUMENIL Jean Claude, président, membre titulaire  
M. BLANGERO Gilbert, membre titulaire  
M. PAING Jean-Baptiste, vice-président  
M. NORMANT Guillaume, membre titulaire  
M. DUCASSE Philippe, membre titulaire  
Mme DARRIET Mélanie, membre titulaire

Mme DAVID Maylis, membre suppléant  
Mme PIERS Laetitia, membre suppléant  
M MANGIEU Jean-Philippe, membre suppléant  
M CHALOUPIN Jean-François, membre suppléant

Absents excusés :

M. BOURREL et M. GUERRERO

Secrétaire de séance : Maylis DAVID

1. Tarifs de la cantine

M. Duménil rappelle que depuis le début de cette mandature du SIRP, il a été décidé d'augmenter tous les ans le tarif d'un repas de 10 centimes. L'année passée le tarif était de 2,8 € pour un repas, selon cette règle, il passerait à 2,9 €. Plusieurs élus font remarquer que si l'on se tient à cette règle nous allons vite arriver à des prix très élevés.

Une discussion est engagée afin de rappeler quelques chiffres : le coût réel d'un repas pour le SIRP est de 7€, la participation demandée aux familles est donc très inférieure, la participation financière moyenne en aquitaine demandée aux familles pour un repas de cantine est de 2,59 € par enfant or il semble à l'unanimité que la cantine du SIRP propose un repas de vraie qualité qui justifie que la somme demandée soit supérieure à la moyenne.

Plusieurs questions se posent alors :

- Faut-il continuer d'augmenter le tarif de la cantine,
- Si oui, faut-il le faire selon la règle énumérée plus haut ou réduire cette augmentation (10 centimes ou 5 centimes),

- Devons-nous faire un tarif dégressif pour les familles qui ont plusieurs enfants scolarisés dans le SIRP ?

Les élus titulaires et suppléants ont tous donné leur point de vue avant que les membres titulaires ne votent :

- Pour le principe de dégressivité du tarif d'un repas pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés sur le SIRP : 4 pour 2 contre. Le principe de dégressivité du repas est adopté à 4 voix contre 2.
- Prix d'un repas fixé à 2.9€ : 5 pour 1 abstention, le prix d'un repas est donc fixé à 2.9€
- Le prix d'un repas pour une famille ayant au moins 2 enfants scolarisés dans le SIRP fixé à 2.85€ : voté à l'unanimité.

Il a été décidé que le prix d'un repas est fixé à 2.9€ pour 1 enfant et de 2.85€ pour les familles qui ont plusieurs enfants scolarisés dans le SIRP.

## 2. Tarifs de garderie

Il a d'abord été rappelé le fonctionnement de la garderie pour l'année 2017 /2018 :

- La garderie est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent et qui ont donné les justificatifs demandés, or beaucoup de parents ne fournissent pas ces justificatifs.
- La garderie était gratuite le matin et payante le soir à partir de 17h. La garderie se terminant à 18h15, le tarif était doublé (3€) pour les parents retardataires.
- La convention signée avec la CAF impose des contraintes d'encadrement de garderie égales à celui des TAP (1 adulte pour 18 enfants à partir de + de 6 ans et 1 adulte pour 14 enfants de - de 6 ans).
- Beaucoup de parents qui ne travaillent pas laissent leurs enfants à la garderie, il y a un grand nombre d'enfants présents à la garderie du matin.

Afin de limiter les abus, l'idée de mettre en place un forfait payable au mois mais lissé sur l'année sur la base d'1,5 € par jour et par enfant pour les familles dont les 2 parents travaillent d'une part, et d'autre part, un tarif journalier de 3€ pour les familles dont au moins un des deux parents ne travaille pas est discuté.

Dans un souci d'équité, de modération des coûts de garderie et de simplification de fonctionnement cette idée de forfait est abandonnée au profit d'un tarif journalier.

Une question se pose sur les horaires à partir desquels la garderie sera payante en prenant en compte le fait que les enfants qui prennent le bus doivent se présenter à la garderie quelques minutes avant, doit-on alors faire payer la garderie ?

Il a été décidé à l'unanimité que :

- Les horaires de la garderie restent les mêmes sur les deux écoles - à St pardon : de 7h30 à 8h50 le matin et 16h30 à 18h15 le soir - à Bieujac : de 7h30 à 8h35 pour le matin et 16h15 à 18h15 le soir. Les heures facturables seront de 7h30 à 8h20 et de 17h à 18h15, pour les deux sites,
- La garderie est un service proposé aux familles dont les 2 parents travaillent, avec justificatif de l'employeur, au tarif journalier de 1,5 € (pour le matin et/ou le soir),

- Les autres familles peuvent aussi bénéficier de ce service, à titre occasionnel, au tarif journalier de 3 € (pour le matin et/ou le soir),
- Après 18h15 il sera facturé 3€ supplémentaires aux parents retardataires,

### 3. Mise en place d'un nouveau contrat type PEC

Suite au départ d'un agent, M DUMENIL propose la création d'un emploi PEC.

Ce type de contrat permet de recevoir 50% d'aides mais il ne peut être mis en place que pour 18 mois. Il est proposé à l'assemblée de mettre en place ce contrat PEC pour une durée de 1 an renouvelable 6 mois.

Le conseil syndical du SIRP à l'unanimité approuve cette décision.

### 4. Réunion de rentrée du personnel du SIRP

M Le Président informe l'assemblée qu'une réunion d'information de rentrée est prévue ce vendredi 31 Août à 15h45 à la mairie de Bieujac pour le personnel du SIRP. Les membres de l'assemblée y sont invités.

La Commission du personnel du SIRP a travaillé sur l'élaboration de modifications à apporter au règlement intérieur du personnel du SIRP. Cette modification porte sur 5 points (cf compte rendu de cette commission).

### 5. Contrat adjoint administratif du SIRP

M Le Président rappelle que le poste administratif du SIRP un contrat de 20 h. La charge de travail de travail dépasse ce quota d'heures.

De ce fait, M Le Président propose d'augmenter ce contrat et de le passer à 25h, ce qui engendrerait un coût de 380€ chargé par mois.

M Le Président rappelle que le contrat de l'ancienne secrétaire du SIRP était de 25h et que dans un souci d'économie il est passé à 20h avec la nouvelle embauche en 2015 mais ce n'est pas suffisant.

Afin de régulariser la situation, il a été décidé à l'unanimité de passer à 25h le poste d'adjoint administratif dès le mois de septembre 2018.

### 6. Proposition de mise en place d'une commission de gestion des conflits

M Blangero rappelle qu'il peut y avoir des conflits entre les agents du SIRP et des enfants, des parents, voire d'autres agents. Jusqu'à présent, c'est M. Duménil qui gère ces conflits, ce qui lui prend beaucoup de temps.

M Blangero propose de mettre en place un protocole à suivre mais aussi de nommer 2 ou 3 élus du SIRP responsables de la commission de « gestion des conflits » afin de donner un cadre, de soulager M Duménil et de montrer l'union des élus dans les décisions prises.

L'idée est de nommer 2 ou 3 personnes disponibles pour recevoir les appels des agents ou parents, de mettre en place une procédure définie par un protocole (envoi de courrier, avertissement, rencontre des parents) dans la perspective d'aider à résoudre des problèmes avant de sanctionner.

L'assemblée décide de mettre en place cette commission en nommant 2 personnes : 1 élu de Bieujac et 1 élu de Saint Pardon. La nomination des membres de cette commission se fera lors du prochain conseil du SIRP.

Fin de la séance à 22h45